

BIVONA

Revue Littéraire
et Artistique
du Quercy



Sommaire

- L. SAINT-MARTY. -- Le Coup d'Etat du 2 Décembre 1851 dans le Lot.
Cath LOUBEYRE. -- "La Coquette au Soleil" est un livre du Quercy.
A. MAYNARD de Génis. -- Le toit paternel.
A. SAHUC. -- Atriel.
E. LUCIE. -- Le Battoir du Drac (conte des bords du Lot).
Ch. LAVERDET. -- Pluie d'Avril.
Jean BARANCY. -- Avril.
Ernest BAUDEL. -- Une évolution de ville : Cahors en Quercy (Suite).
Abel ESCUDIÉ. -- Au Quercy (Sonnet).
L'année rustique en Périgord. -- Revues de Province.

DIVONA

Revue Littéraire et Artistique du Quercy

Paraissant tous les mois



Direction & Administration :

3 & 5, rue Charles-Bourseul, 3 & 5
CAHORS

Abonnements : 20 fr. par an

Étranger : 40 fr. par an

Prix du Numéro : 2 fr. 50

Le Coup d'Etat du 2 Décembre 1851 dans le Lot

La nouvelle du Coup d'Etat parvient à Cahors dans la matinée du 4 décembre.

Des rassemblements tumultueux se formèrent aussitôt, faisant craindre pour la tranquillité publique. A la tête d'un groupe de républicains, *Léopold Delord*, juge au Tribunal civil, se rendit à l'Hôtel-de-Ville et proposa au Maire, le D^r *François Caviolé*, d'établir une *Commission de sûreté générale*.

Mais le docteur *François Caviolé* n'était plus « l'ardent démocrate » de 1830, auquel « la glorieuse campagne du Calvaire avait donné une demi-teinte de héros de Juillet » ; il repoussa la proposition des républicains, puis, ceint de son écharpe, il se mit à la tête d'une forte patrouille de soldats de la garnison et parcourut les principales rues de la ville pour en imposer aux mal intentionnés.

De son côté, le secrétaire général *Cléophas Périer*, remplaçant le Préfet appelé quelques jours auparavant à Paris, faisait publier une Proclamation recommandant le calme :

« En dehors de toute opinion, le premier devoir de tout bon citoyen est de maintenir l'ordre et de se conformer aux lois existantes. Attendons avec calme les événements... L'autorité veille, et, quoiqu'il arrive, elle consacrera toujours ses efforts et ses moyens au maintien de la tranquillité publique. »

Econduits par le maire, les démocrates se rendirent à l'auberge *Guitard*, afin de se concerter, mais *Guitard*

refusa de les recevoir, *Margoutelle* aussi. Vers trois heures, ils purent enfin se réunir chez *Lavergne*, dit Galisque.

Hippolyte Marlet, un avocat de Semur, envoyé chez nous par le Comité socialiste de Paris pour y rédiger le *Réformateur*, annonce que les républicains des diverses parties du département vont marcher sur Cahors, et il propose d'écrire à ceux des environs pour les appeler aux armes et les engager à faire sonner le tocsin dans leurs communes. Il termine par le cri de : « Mort à Louis Napoléon. »

La proposition du journaliste est adoptée et le peintre en daguerréotypie, *Sérres*, originaire d'Aurillac, se charge de la mise à exécution.

Tulle, de Saint-Cyprien, propose alors d'aller arrêter le Procureur de la République, *Lesueur de Pérez*, dont on redoute, à juste titre le caractère énergique ; un autre veut s'emparer de l'Hôtel-de-Ville...

L'ancien procureur de la République, *Béral*, révoqué en juin 1849 pour avoir refusé d'ouvrir des poursuites contre le *Réformateur* déclare qu'il vaut mieux attendre l'arrivée des républicains de la campagne, afin de disposer de forces suffisantes ; *Delord* abonde dans le même sens ajoutant « qu'il se mettra, le premier, en tête du mouvement », et son attitude est telle « que les insurgés le considèrent comme le chef véritable, plus habile et plus énergique que *Marlet* lui-même. »

Ce jour-là, il y eut encore, semble-t-il un rassemble-

ment fort désordonné de la Garde nationale, à l'occasion duquel un certain nombre de républicains, bien qu'étrangers à cette milice, se glissèrent dans ses rangs, entre autres, l'ex-instituteur *Clary* de Larroque, révoqué quelques mois auparavant, et le maçon-cabaretier *Costes*, auxquels le lutteur *Bédier* avait procuré des armes.

En même temps, on apprenait que le secrétaire général, désapprouvant le coup d'Etat, venait de donner sa démission ; la Municipalité agissait de même après avoir, elle aussi, recommandé le calme et le respect des lois.

De ce fait, l'autorité se trouva un moment « en état d'abandon » et des événements graves auraient pu se produire si les « campagnes » avaient répondu à l'appel des démocrates de Cahors.

Mais on les attendit vainement, dans la matinée du cinq, chez *Delord*, lieu de rendez-vous.

Seuls, ou à peu près, arrivèrent *Couture* d'Albas, instituteur naguère révoqué pour ses « opinions démagogiques », et *Jordanet Victor*, de Labastide-du-Vert... Quant aux paysans, « ils restèrent impassibles : le nom « de Napoléon étant pour eux le symbole de la gloire « militaire, de la force administrative et de la tranquillité publique. »

D'autre part, le Préfet, *Duhamel* rentrait de la Capitale. Usant immédiatement des « pouvoirs extraordinaires » que venait de lui accorder le Ministre de l'Intérieur, il confiait les fonctions de secrétaire général à *De Châteauneuf-Randon* que *Munin-Bourdin*, secrétaire particulier du Préfet depuis deux ans, remplaçait comme conseiller de préfecture. En même temps la Mairie de Cahors était donnée à *Berton*, conseiller général du canton Nord.

Enfin, « l'arrestation immédiate » des principaux « démagogues » était ordonnée.

De généreuses complicités permirent à quelques-uns de se soustraire aux recherches de la police, mais le Commandant en retraite *Taillade*, de Castelnau, l'ancien huissier *Labrousse*, le coutelier *Galtié* furent appréhendés et conduits au Château-du-Roi, où devaient bientôt venir les rejoindre une centaine de républicains arrêtés durant l'Etat de siège.

Dans le Haut-Quercy, les incidents présentèrent un peu plus de gravité.

A FIGEAC, une bande armée, ayant à sa tête le Commandant de la garde nationale, *Gauzens*, l'horloger *Bailly*, qui avait fourni des armes, et un ancien prêtre interdit devenu pasteur protestant, *Lherminier*, installa un Comité de Salut public à la Mairie, puis envahit la caserne de gendarmerie et... désarma les gendarmes.

A GRAMAT, « foyer éternel d'anarchie », sans doute parce que patrie de *Pierre Lafon* « le chef et l'instigateur de l'armée démagogique dans le département du Lot », le maire *Bergougnoux*, présenta au Conseil municipal une Proclamation protestant contre le coup d'Etat, et fit désigner par le peuple les chefs d'une

nouvelle garde nationale. L'un des nouveaux officiers, *Orliac*, dit *Lafayette* fit sonner le tocsin pour appeler les républicains de la région. De Carennac, vint le conseiller général *Valrivière*, de Thémynes, le limonadier *Vanel*, à la tête « d'une bande armée », sans doute peu nombreuse.

A SAINT-CÉRÉ, mêmes incidents. Réunis chez le « cafetier » *Vayrac*, les républicains décident de s'emparer de la mairie ; un jeune cordonnier de seize ans monte au clocher et sonne le tocsin tandis que l'ex-percepteur *Miret*, beau-frère de Pierre Lafon, et *Foumantèze*, ex-instituteur de Girac, convoquent les militants des environs : *Bernard Chapou*, un ancien sous-chef de gare du chemin de fer d'Orléans, qui vient de subir un emprisonnement d'un an pour participation aux journées de Juin, arrive, en armes, de Tauriac ; l'ancien instituteur *Gimel*, vient de Bétaille, l'huissier révoqué *Pradelle* amène de Bretenoux, un groupe « armé de piques » formé dans l'auberge *Dayma*.

On chante le : *Ça ira*. Le cloutier *Ribeyrols*, originaire de Brives, propose d'aller désarmer les gendarmes, mais on se contente de pousser des cris divers devant leur caserne, à laquelle le cordonnier *Labrunie* voudrait bien voir mettre le feu ; ce même *Labrunie*, avec quelques autres, dresse sur la place du Gravier un simulacre de guillotiné avec cette inscription : « Pour les blancs ».

Devant ces menaces, les « hommes d'ordre » organisent une « garde de sûreté » et le maire, *Souilhac*, « que le parti démocratique avait trouvé jusque-là dans ses rangs » est tellement indigné « qu'il soutient énergiquement la milice improvisée »...

En somme, il n'y eut chez nous que quelques manifestations sans portée auxquelles les populations restèrent complètement étrangères.

**

La répression n'en fut pas moins rigoureuse.

Le 9 décembre, une colonne mobile comprenant 200 soldats et 80 gendarmes partait de Cahors pour se diriger successivement sur Figeac, Saint-Céré et Gramat. Deux commissaires civils, *De Châteauneuf-Randon* et *Munin-Bourdin* l'accompagnaient pour concerter, avec les Sous-Préfets et les Procureurs de la République « les mesures rigoureuses et les arrestations propres à étouffer pour longtemps les foyers d'anarchie ». Le 13, l'Etat de siège était proclamé et le 19, une Commission mixte composée du Colonel de gendarmerie *Pellegod*, du Préfet *Duhamel* et du Procureur *Lesueur-de-Pérez*, recevait mission de juger les individus arrêtés et auparavant classés en catégories par une Commission militaire spéciale.

Cent-trois personnes furent arrêtées, dont soixante-quinze remises en liberté avant le 10 février 1852 (1).

Vingt-huit furent condamnés :

a) Quatre, à la déportation en Guyane ; *Séguy*, 46 ans, marchand de cuirs, de Castelnau ; *Labrousse*, 32 ans, ex-huissier, de Comiac ; *Chapou*, 44 ans, ex-employé aux chemins de fer, de Comiac ; *Dayma*, 33 ans, cabaretier de Bretenoux.

b) Treize, à être internés en Algérie dans un fort ou dans un camp : *Sahut*, 36 ans, maître de pension, de Calamane ; *Bédurier*, 32 ans, saltimbanque (loueur), de Cahors ; *Costes*, 38 ans, cabaretier et sculpteur, de Puy-l'Evêque ; *Serres*, 36 ans, peintre en daguerreotypie, d'Aurillac ; *Clary*, 49 ans, ex-instituteur de Larroque (?) ; *Miret*, 55 ans, ex-percepteur, de Figeac ; *Lescure*, 26 ans, ex-surnuméraire des finances, de Bretenoux ; *Massip*, 35 ans, ouvrier imprimeur, de Figeac ; *Vayrac*, 57 ans, ancien gendarme, cabaretier, de Saint-Céré ; *Thomas*, 50 ans, employé des tabacs en retraite, du Pas de Calais ; *Griffel*, 27 ans, ex-surnuméraire de l'enregistrement de Gramat ; *Labrunie*, 16 ans, cordonnier, de Saint-Céré ; *Ribeyrolles*, 46 ans, cloutier, de Brives.

c) Onze, à être déportés en Algérie où ils pourraient choisir leur résidence :

Béral, 45 ans, ancien procureur, avocat, de Castel-franc ; *Turlan*, 46 ans, instituteur révoqué, de Montgesty ; *Couture*, 29 ans, instituteur révoqué, d'Aibas ; *Delbos*, 39 ans, cordonnier, de Figeac ; *Mispoulié*, 34 ans, cafetier, de Saint-Céré ; *Orliac*, 33 ans, chapelier, de Gramat ; *Brugère*, 48 ans, tailleur d'habits, de Gramat ; *Tourtoide*, 28 ans, menuisier, de Figeac ; *Nastorg*, 22 ans, tailleur de pierres, de Saint-Céré ; *Vanel*, 41 ans, perruquier-cabaretier, de Thémindes ; *Taule*, 38 ans, cafetier, de Gramat.

Les malheureux déportés partirent de Cahors le 25 mars, à six heures du matin, dans trois diligences, sous la garde de la troupe de ligne, de la gendarmerie et du commissaire de police *Jaffus*, « homme capable de tout mal ».

Suivant les instructions du général Delachaize, commandant l'Etat de siège depuis le 15 janvier, « les armes de l'escorte devaient être chargées et deux grenadiers choisis parmi les meilleurs tireurs du bataillon étaient placés sur chaque voiture pour ajuster, au besoin, ceux qui cherchaient à s'évader ».

Dirigé sur Bordeaux, par Montauban, le convoi s'arrêta à Villeneuve-sur-Lot pour attendre l'arrivée du

colonel Espinasse, l'un des trois commissaires chargés, par le Président Louis Bonaparte de réviser les décisions des Commissions mixtes. Mais le Colonel, beaucoup plus sévère que ses deux collègues Quentin-Bauchart et le général Canrobert, n'accorda que quelques grâces et remit un rapport hostile à toute clémence.

Tous nos compatriotes durent gagner leur destination. Amenés à Bordeaux par le bateau à vapeur descendant la Garonne, *Séguy*, *Labrousse*, *Chapou*, et *Dayma* furent embarqués le 29 mai pour la Guyane, tandis que leurs compagnons étaient transportés en Algérie (1).

Il y eut aussi quelques Quercynois condamnés dans d'autres départements, tel pensons-nous, *Victor Delair*, de Cahors, mort « en déportation » à Tlemcen, le 15 juillet 1852.

Quant à ceux qui avaient réussi à gagner l'étranger et au nombre desquels il faut ajouter l'ex-représentant *Pierre Lafon* de Gramat, le rédacteur de « La Réforme », *Charles Ribeyrolles* d'Aynac le Docteur *Cyrille Lacambre* de Comiac, neveu de Blanqui, le député *Emile Labrousse* de Cahors, ils purent seulement rentrer en France à la suite de l'amnistie générale d'août 1859 ; la plupart d'ailleurs avaient su organiser honorablement leur existence et leur séjour sur la terre étrangère mériterait une étude spéciale.

(1) Outre les « déportés » à Cayenne et en Algérie, quatorze individus furent internés « hors du département » :

Desprats, 54 ans, ex-percepteur, de Luzech ; *Daynac*, 42 ans, ex-maire de Bédurier ; *Dubief*, 32 ans, maçon, de Bétaille ; *Drulhès*, 56 ans, de Gagnac ; *Gimel*, 39 ans, ex-instituteur, de Bétaille ; *Grèzes fils*, 45 ans, propriétaire, à Lanzac ; *Mazarguil*, 37 ans, ex-instituteur, de Laurettes ; *Montel*, 56 ans, ex-maire de Bio ; *Pouzauges*, 28 ans, propriétaire de Tauriac ; *Rames*, 41 ans, tailleur, de Figeac ; *Roques*, 21 ans, sans profession, de Figeac ; *Tressens*, 25 ans, propriétaire, de Marcillac ; *Célarié*, 44 ans, avocat, de Saint-Céré ; *Cayrel*, 41 ans, ex-huissier, de Figeac ; le ministre protestant *Lherminé et Valrivière*, de Carennac, furent obligés de quitter le territoire « de la République ». Le premier passa en Angleterre ; le second s'établit en Belgique. Enfin, soixante-trois individus « dangereux pour l'Ordre », furent placés sous la surveillance de la Police générale.

L. SAINT-MARTY.

(1) Comme toujours, les principaux chefs avaient réussi à se sauver : *Marlet* en Belgique, *Delord* et *Bergougnoux* en Amérique, *Bailly* et *Foumentèze* en Angleterre, *Combarieu* en Espagne, *Pechméja* en Turquie. Moins heureux, *Tourtonde* de Figeac, fut arrêté sur la route de Fos au moment où il allait franchir la frontière espagnole.

